



Santé Québec Saguenay–Lac-St-Jean – Universitaire

PAR COURRIEL

CONFIDENTIEL

Chicoutimi, le 20 juillet 2026

[REDACTED]

Objet : Réponse à votre demande d'accès à des documents en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès du 9 juillet dernier visant à obtenir :

Les informations suivantes pour l'année 2024-2025.

Ressources humaines et charge de travail

1. Veuillez indiquer le nombre d'heures de service d'optométrie spécialisés en basse vision accordé à notre établissement par la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Le nombre d'heures de service d'optométrie spécialisés en basse vision accordé à votre établissement par la Régie de l'assurance maladie du Québec est de 719.5 heures.

2. Veuillez indiquer, en équivalent temps complet (ETC), le nombre d'optométristes spécialisés en basse vision en poste dans votre établissement.

Optométristes spécialisés	ETC
Optométriste 1	0.4
Optométriste 2	0.2 (5 mois)
Optométriste 3	0.2 (7 semaines)

Services d'optométrie spécialisés en basse vision

3. Veuillez indiquer le délai moyen, en jours calendaires, entre la réception de la demande (ou de la référence) et le rendez-vous.

Rendez-vous	Délai
Pour un premier rendez-vous en optométrie spécialisée en basse vision.	19 mois
Pour un rendez-vous de suivi.	8 mois

4. Veuillez nous indiquer en moyenne combien de rendez-vous d'optométrie spécialisés en basse vision se sont tenus par semaine.

En moyenne, le nombre de rendez-vous d'optométrie spécialisés en basse vision tenus est de 4 rendez-vous par semaine.

5. Parmi les personnes en attente d'un premier rendez-vous en optométrie spécialisée en basse vision, veuillez indiquer le nombre de personnes qui doivent obligatoirement avoir obtenu ce premier rendez-vous avant de pouvoir accéder aux aides visuelles.

Le nombre de personnes qui doivent obligatoirement avoir obtenu un premier rendez-vous avant de pouvoir accéder aux aides visuelles est de 96 %.

N'hésitez pas à communiquer avec le soussigné pour toute question en lien avec le présent document.

Si notre réponse ne vous satisfait pas, il vous est possible de faire une demande de révision de notre décision. Nous joignons à cet effet un avis détaillant vos recours devant la Commission d'accès à l'information du Québec.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



Jonathan Desgagné
Chef de service des affaires juridiques

JD/ko

p. j. (1)

N/Réf. : AI-10997-26